

# Bachelier en construction

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| 2B GÉOTECHNIQUE 2                                          |                                       |                 |             |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------|-------------|
| Ancien Code                                                | TECO2B27CON                           | Caractère       | Obligatoire |
| Nouveau Code                                               | MICO2270                              |                 |             |
| Bloc                                                       | 2B                                    | Quadrimestre(s) | Q1          |
| Crédits ECTS                                               | 4 C                                   | Volume horaire  | 44 h        |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <b>Gilles JACOB</b> (jacobg@helha.be) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 | 40                                    |                 |             |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification      | bachelier / niveau 6 du CFC           |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      | Français                              |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

Cette UE est la suite du cours du bloc 1. Le contenu de ce dernier doit être maîtrisé pour pouvoir aborder celui de "Géotechnique 2". Le cours du bloc 1, doit donc impérativement être considéré comme un prérequis de "Géotechnique 2"

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- 1.6 Utiliser une langue étrangère

Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**

- 2.1 Élaborer une méthodologie de travail
- 2.2 Planifier des activités
- 2.3 Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques

Compétence 5 **Utiliser les notions techniques spécifiques à la construction et aux activités y afférentes**

- 5.4 Évaluer les performances et la sécurité d'un ouvrage existant ou en construction.
- 5.5 Réaliser ou exploiter des travaux d'inspection et de mise à l'essai de matériaux de construction

### Acquis d'apprentissage visés

Notions de base de mécanique des milieux continus, appliquée aux sols, stabilité des ouvrages.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TECO2B27CONA Géotechnique

44 h / 4 C

### Contenu

- Éléments de mécanique des milieux continus

- Capacité portante
- Cisaillement dans les sols
- Poussée et butée dans les sols
- Essais de laboratoire
- Hydraulique des sols

### Démarches d'apprentissage

Cours magistral et exercices

### Dispositifs d'aide à la réussite

Disponibilité de l'enseignant pour répondre aux questions.

### Sources et références

-Éléments de mécanique des sols (Schlosser)  
 -Mécanique des sols (Costet & Sanglerat)  
 ...

### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

En Session :

Volet exercices : écrit  
 Volet théorie : oral.

### Pondérations

|                        | Q1        |     | Q2        |   | Q3        |     |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
|                        | Modalités | %   | Modalités | % | Modalités | %   |
| production journalière | Int       | 0   |           |   |           |     |
| Période d'évaluation   | Exm       | 100 |           |   | Exm       | 100 |

Int = Interrogation(s), Exm = Examen mixte

### Dispositions complémentaires

Le contenu visé et les modalités de l'évaluation sont ceux de l'année en cours.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).